RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt 25983

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies
- 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

POUR COPIE CONFORME

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 29 OCT. 2021
Numéro 25983

Rapport de gestion au 31 décembre 2020

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JUIN 2021

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice qui a commencé le 1er janvier 2020, soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020, et vous demander d'approuver les résolutions que nous vous proposons.

Table des matières

1 Informations économiques 4
1.1 Faits marquants 4
1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L232-1 II du code de commerce) 5
1.2.1 COMPTES SOCIAUX 5
1.2.2 COMPTES CONSOLIDES 5
1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts) 8
1.4 Dispositions de l'article L225-100-1 I du code du commerce 10
1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires 10
1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel 10
1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes 13
1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie 14
1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce) 14
1.6 Succursales existantes (article L232-1 II du code du commerce) 15
1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L233-6 du code du commerce) 15
1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R225-102 du code du commerce) 15
1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L232-1 II du code du commerce) 15
1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées 15
1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 15
1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice 16

2 Informations juridiques 16
2.1 Informations visées à l'article L225-102 du code de commerce 16
2.2 Opérations de rachat d'actions (article L225-211 al. 2 du code du commerce) 16
2.3 Aliénations d'actions (article R233-19 al. 2 du code du commerce) 16
2.4 Actionnariat (article L233-13 du code du commerce) 16
2.5 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts 17
2.6 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L441-14 al.1 du code de commerce) 17
2.7 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier) des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L511-6 3 bis du code monétaire et financier 17
2.8 Pratiques anticoncurrentielles (article L464-2 al. 5 du code de commerce) 17
2.9 Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce 17

3 Informations sociales, sociétales et environnementales 17
3.1 Informations sur les conséquences sociétales et environnementales, prévues par la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF), visées à l'article L225-102-1 du code de commerce 17
3.2 Informations visées à l'article L225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement 18

4 Informations diverses 18
4.1 Situation des mandats des commissaires aux comptes 18
4.2 Situation des mandats des administrateurs 18
4.3 Situation des mandats des dirigeants 19
4.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 19

1 Informations économiques

1.1 Faits marquants

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Malgré ce contexte, la société Carma a pu continuer à opérer normalement, et ce, même pendant les périodes de confinement strict. Ainsi, dans ce contexte, la continuité d'exploitation de la société Carma n'est pas remise en cause.

Les primes acquises Carma 2020 sont en baisse de 2 % comparé à l'an passé, avec :

- une progression de 0,8 % vs N-1 des primes acquises de l'activité IARD grâce principalement à la baisse de l'attrition avec les efforts déployés pour renforcer la satisfaction client et ce malgré une baisse sensible de l'activité commerciale avec l'impact de la crise covid :
 - fermetures d'agences Carrefour Banque pendant plusieurs semaines,
 - priorités données aux équipes plateaux téléphoniques de traitement du SAV clients au détriment de la conquête de nouveaux clients avec un volume d'appels téléphoniques en forte hausse durant la période de fermeture d'une partie des agences Carrefour Banque,
 - arrêt sur le second semestre 2020 des investissements sur les comparateurs sur l'assurance Auto et de la gamme « éco » pour améliorer la rentabilité de ce produit,
- une baisse de 5,5 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers avec une activité commerciale 2020 pénalisée par des périodes de fermeture d'un grand nombre d'agences de notre partenaire Carrefour Banque ainsi qu'un resserrement de l'octroi de crédit sur le premier semestre 2020 compte tenu de la crise covid,
- une progression de 2,7 % des primes acquises des garanties d'assurances affinitaires retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances scolaire et chien-chat et ce malgré le ralentissement des ventes d'extensions de garantie en France et en Espagne avec la fermeture pendant plusieurs semaines des rayons non alimentaires dans les hypermarchés commercialisant nos produits,
- une baisse de 7,4 % des primes acquises des garanties de protection individuelle avec la mise en run-off de la majorité de nos gammes de produit.

Nous avons lancé sur l'année 2020 une nouvelle gamme de casse en vol en France et d'extension de garantie panne en Espagne.

S'agissant de l'impact de la crise covid sur notre sinistralité, au-delà de la baisse de sinistralité induite par un ralentissement marqué des ventes pendant les périodes de confinement, les effets du Covid se sont concentrés sur l'automobile, la multirisque habitation et les garanties perte d'emploi de l'assurance emprunteur en Espagne.

La période de confinement de mars à mai a entraîné une baisse des fréquences sinistres de 70 % en automobile et de 40 % pour la multirisque habitation. C'est autant de sinistres en moins qui permettent de compenser la connaissance de dossiers tardifs importants relevant de la responsabilité civile automobile mais également de la subsidence (sécheresse) pour la multirisque habitation.

En Espagne, les garanties de pertes d'emploi ont subi de plein fouet la montée du chômage partiel octroyé suite aux mesures de confinement Covid. La charge sinistre est passée de 443 K€ en 2019 à 2.311 K€ en 2020.

La crise covid, même si elle n'a pas empêché notre continuité d'exploitation, a nécessité outre la gestion de la résilience opérationnelle (gestion de crise et continuité d'activité) dont les principaux leviers sont toujours actifs, la mise en place de plan d'actions à moyens terme visant plusieurs objectifs :

- la sécurité des collaborateurs (télétravail, équipements de protection individuels, aménagement des sites et évaluation régulière et dispositif d'accompagnement des collaborateurs),
- une surveillance technique accrue des garanties dont la sinistralité est impactée par la crise avec le cas échéant une revue des conditions clients,
- la maîtrise des risques financiers (optimisation des plus-values, surveillance de l'exposition et non investissement sur les secteurs à risque...),
- la discipline budgétaire (rationalisation des budgets en lien avec la baisse de chiffre d'affaires),
- le suivi des mesures de continuité opérationnelle prises par nos partenaires délégataires,
- la consolidation de la solvabilité (stress-test et décision de non distribution des dividendes).

L'ensemble de ces dispositifs de maîtrise et de surveillance sont pilotés par le comex de l'entreprise et suivis au sein de différents comités opérationnels (comité risques, comité finances, comité technique...).

1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L232-1 II du code de commerce)

1.2.1 COMPTES SOCIAUX

1.2.1.1 Compte de résultat

1.2.1.1.1 Compte de résultat technique

Produits

Primes acquises

Au titre de l'exercice 2020, la société a acquis 197.533 K€ de primes brutes de cession contre 201.666 K€ en 2019, soit une baisse de 4.133 K€ (-2.0 %).

Ainsi nous relevons que le montant de primes émises s'élève à 191.135 K€ contre 198.627 K€ en 2019, soit une baisse de - 7.492 K€.

La part de primes cédées aux réassureurs a augmenté de 6,8 % entre les deux exercices, passant ainsi de 16.152 K€ à 17 257 K€, soit + 1.105 K€, lié à une augmentation des conditions de réassurance.

Ainsi, les primes nettes de réassurance s'élèvent à 180.277 K€ contre 185.514 K€ en 2019, en diminution de 2,8 %.

Produits des placements alloués

La société enregistre 4.775 K€ de placements alloués en 2020 contre 4.068 K€ en 2019, soit une hausse à hauteur de 707 K€.

Autres produits techniques

La société comptabilise 5.252 K€ en 2020 contre 380 K€ en 2019, soit une hausse de 1.283 % à hauteur de 4.872 K€, principalement due à la régularisation du portefeuille IARD pour 3.211 K€.

Charges

Charge des sinistres
La société estime la charge des sinistres brute de cessions à 125.615 K€ en 2020 contre 98.694 K€ en 2019, soit une hausse de 27 %, à hauteur de 26.921 K€. La part de sinistres cédés aux réassureurs passe de - 10.413 K€ en 2019 à - 22.286 K€ en 2020, contribuant ainsi à une augmentation de la charge nette des sinistres pour 103.330 K€ en 2020 contre 88.280 K€ en 2019 soit une hausse de 17 %, à hauteur de 15.049 K€. Cette hausse se traduit par une détérioration de la sinistralité en 2020.

Frais d'acquisition et d'administration
La société comptabilise 82.994 K€ de frais d'acquisition et d'administration en 2020 contre 91.624 K€ en 2019, soit une baisse de - 9 %. Ces frais correspondent principalement aux commissions versées à nos intermédiaires de commercialisation et de gestion des produits (dont le courtier Lybernet sur l'IARD).

Le taux de frais d'acquisition rapporté aux primes acquises brutes augmente à 42 % en 2020 (contre 39 % en 2019).

Résultat technique
Le résultat technique présente une baisse de - 55 %, à 3.848 K€ en 2020 contre 8.460 K€ en 2019.

1.2.1.1.2 Compte de résultat non technique

Produits des placements (cf. note sur produits des placements alloués)

Charge des placements
La charge des placements atteint 1.236 K€ contre 1.358 K€ en 2019, soit une baisse de - 9 % à hauteur de - 122 K€, due à la baisse des autres charges des placements représentant - 133 K€.

Placements transférés
Confère supra.

Résultat net
Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 5.330 K€ contre 7.064 K€ en 2019, soit une baisse de 25 %, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1.572 K€ contre une charge d'impôt de 4.042 K€ en 2019.

Nous avons obtenu une décision favorable par le courrier daté du 2 avril 2021 de l'administration pour l'utilisation des déficits reportables de la société Lybernet Assurances (SA) se répartissant comme suit :
- Lybernet (SAS) : 17.527.786 € de déficit reportable,
- Carma (SA) : 9.854.174 € de déficit reportable.

1.2.1.2 Bilan

1.2.1.2.1 Actif

Immobilisations incorporelles nettes
Les actifs incorporels représentent 6.744 K€ en 2020 contre 9.374 K€ en 2019, soit une baisse de - 28 % à hauteur de - 2.630 K€ et sont constituées des développements informatiques nécessaires au développement de l'activité commerciale.

Placements

La société enregistre 264.792 K€ de placements en 2020 contre 260.624 K€ en 2019, soit une hausse à hauteur de 4.168 K€. La majorité de son portefeuille est constituée d'obligations cotées et d'OAT à hauteur de 132.248 K€. La société a également investi dans des placements sur fonds immobiliers pour 14.869 K€ et dans des parts d'OPCVM pour 106.681 K€.

Les titres de participation sur les filiales représentent 10.706 K€.

Les plus-values latentes sur le portefeuille sont de 9.697 K€. Les placements sont composés à 53 % de titres AA, l'échelle de notation financière allant de AA à BBB.

Part des réassureurs

Provisions pour primes non acquises

La société comptabilise 780 K€ de provisions pour primes non acquises en 2020, stable par rapport à 2019.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à charge des réassureurs sont de 76.840 K€ contre 58.393 K€ en 2019, soit une hausse de 32 % à hauteur de 18.447 K€.

Créances

La société constate 12.242 K€ de créances contre 13.672 K€ en 2019, soit une baisse de 11 % à hauteur de -1.430 K€.

Autres actifs

La société estime ses autres actifs à 791 K€ contre 968 K€ en 2019, soit une baisse de - 18 % à hauteur de - 177 K€ correspondant aux actifs corporels.

Comptes de régularisation

La société a inscrit 17.735 K€ de comptes de régularisation en 2020 contre 21.027 K€ en 2019, soit une variation de - 16 %. Ces comptes sont composés essentiellement de frais d'acquisition reportés pour 15.226 K€ sur les garanties EPCS France et Espagne.

1.2.1.2.2 Passif

Capitaux propres

La variation des capitaux propres est essentiellement due au « report à nouveau » et au résultat de l'exercice 2019 (cf. supra résultat net de l'exercice) : ils passent de 111.460 K€ en 2019 à 116.791 K€ en 2020, soit une hausse de 5 %, à hauteur de 5.331 K€. Aucun dividende n'a été distribué en 2020.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont essentiellement composées des provisions pour sinistres et des provisions pour primes non acquises.

Provisions pour sinistres

La société a constitué des provisions pour sinistres pour 159.838 K€ en 2020 contre 137.851 K€ en 2019 soit une hausse de 16 % à hauteur de 21.987 K€. Elles sont composées pour 153.316 K€ de PSAP affaires directes France.

Provisions pour primes non acquises

La société a constitué des provisions pour primes non acquises pour 42.472 K€ en 2020 contre 48.871 K€ en 2019 soit une baisse de - 13 % à hauteur de - 6.399 K€. Elles sont composées principalement pour 14.572 K€ de l'EPCS France et pour 20.288 K€ de l'EPCS Espagne.

Provisions pour risques et charges

La société valorise ces provisions à 2.218K€ en 2020 contre 4.822 K€ en 2019 soit une baisse à hauteur de 2.604 K€. Cette variation est principalement due à la reprise de la provision pour risque fiscal pour 2.785 K€.

Autres dettes

La société comptabilise 40.988 K€ d'autres dettes pour 2020 contre 42.892 K€ en 2019, soit une baisse de - 4% à hauteur de - 1.904 K€. Les autres dettes sont principalement constituées :

- des dettes diverses pour 5.400 K€ comprenant notamment la partie non libérée des placements immobiliers pour 1.306 K€ ;
- des dettes nées d'opérations d'assurance directe pour 8.925 K€, essentiellement composées par l'assurance des emprunteurs en Espagne et en France ;
- des dépôts reçus des assurés sur les garanties santé et IARD pour 8.402 K€ ;
- des dettes envers l'état et les organismes sociaux à hauteur de 5.690 K€.

Comptes de régularisation

La société constate 2.716 K€ de comptes de régularisation en 2020 contre 3.523 K€ en 2019, soit une baisse de – 23 % à hauteur de - 806 K€, correspondant aux différences sur les prix d'acquisition des titres de placements.

1.2.2 COMPTES CONSOLIDES

1.2.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2020	2019
Primes émises		191,1	55,2	-	246,4	258,8
Variation des primes non acquises		6,4	-	-	6,4	3,0
Primes acquises	**Note 8.2**	**197,5**	**55,2**	-	**252,8**	**261,8**
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,8	0,8	0,9
Autres produits d'exploitation		5,3	0,0	1,6	6,8	0,4
Produits financiers nets de charges	Note 7.1	7,5	0,2	-	7,7	7,0
Total des produits d'exploitation courante		**210,3**	**55,5**	**2,4**	**268,1**	**270,0**
Charges des prestations d'assurance	Note 7.2	- 125,0	- 11,27	- 0,1	- 136,4	- 111,1
Charges ou produits nets de cession en réassurance		5,0	- 0,2	-	4,9	- 5,9
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Charges des autres activités		- 2,9	4,7	-	1,8	1,7
Charges de gestion	Note 7.2	- 83,7	- 43,3	1,15	- 125,8	- 139,0
Total des charges d'exploitation courante		- **206,6**	- **50,1**	**1,0**	- **255,6**	- **254,4**
Résultat de l'exploitation courante		**3,7**	**5,4**	**3,4**	**12,5**	**15,7**
Transferts intersectoriels		5,2	- 4,7	- 0,56	0,0	-
Résultat de l'exploitation courante économique		**8,9**	**0,7**	**2,85**	**12,5**	**15,7**
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1
Résultat exceptionnel	Note 7.3	- 1,0	- 0,0	0,3	- 0,7	- 0,5
Impôts sur les résultats	Note 7.4	- 0,6	- 0,2	3,2	- 2,3	- 5,2
Résultat net des entreprises intégrées		**7,4**	**0,5**	**6,4**	**14,2**	**10,1**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence						-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition						-
Résultat net de l'ensemble combiné					**14,2**	**10,1**
Intérêts minoritaires						-
Résultat net (part du Groupe)					**14,2**	**10,1**
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0
Résultat dilué par action (en euros)						-

En 2020, le résultat net du Groupe CARMA a fortement augmenté de 41 %, passant ainsi de 10,1 M€ en 2019 à 14,2 M€ en 2020. Cette hausse est due à l'imputation du déficit reportable Carma & Lybernet, et de son impact sur les impôts différés à hauteur de 6 M€, cet effet sera lissé par l'imputation du déficit restant sur les exercices postérieurs.

Le chiffre d'affaires a baissé de 9 M€, soit une baisse de - 3 %. Il est essentiellement composé de primes sur l'activité Non Vie à 78 %, les 22 % restant relevant de l'activité Vie. Entre les 2 exercices, cette diminution des primes acquises est due aux 2 activités, à hauteur de 4,1 M€ sur la Non Vie et 4,9 M€ sur le Vie, soit – 3,5 %, non compensée par l'augmentation de 1,5 M€ de l'assurance dommages.

Le résultat de l'exploitation courante a diminué de - 20 %, dû à la baisse du chiffre d'affaires et à la stabilité des charges d'exploitation.

Le produit financier a augmenté de 0,8 M€ soit 11 % par rapport à l'an passé grâce à l'augmentation des profits provenant de la réalisation des placements et à la baisse des charges des placements constatées aussi bien sur les frais de gestion que sur les pertes réalisées.

1.2.2.2 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,44**	**10,08**	**117,78**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,08	- 10,08	-
- Résultat N	-	-	-	14,22	14,22
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	**23,27**	**23,99**	**70,52**	**14,22**	**132,00**

La variation des capitaux propres est essentiellement due au report à nouveau et au résultat de l'exercice 2020 (cf. supra résultat net de l'exercice). Nous avons procédé à une correction sur l'ouverture à hauteur de 34 K€ des réserves consolidées, afin de neutraliser un reliquat remontant aux écritures consolidées des exercices antérieurs.

1.2.2.3 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nos efforts se porteront sur les axes suivants :

- renforcement de l'ancrage des assurances aux enseignes et activités de services du Groupe Carrefour,
- capitaliser sur les gammes de produit développées pour les enseignes Carrefour pour les proposer à d'autres partenaires.

Notre dynamique devrait continuer à être forte sur le développement des activités affinitaire retail : assurance chien-chat, scolaire et assurances en lien avec les produits ou services commercialisés par les enseignes du groupe Carrefour. Nos primes acquises affinitaire retail seront par contre pénalisées par la baisse de production de l'année 2020 : fermeture des rayons non alimentaires pendant les périodes de confinement, arrêt de la commercialisation du gros électroménager dans les hypermarchés Carrefour en France. Notre niveau de primes acquises sera également baissier sur les produits IARD et affinitaire financier avec les baisses de production 2020 et l'arrêt de nos campagnes d'acquisitions digitales sur l'assurance automobile.

Sur l'activité de courtage, nous continuerons à développer les partenariats avec des entités Carrefour ou externes : assurance voyage, traitement du SAV client IARD des agences Carrefour Banque.

1.2.2.4 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce)

Sur l'activité Non-Vie, l'année 2020 a été marquée par le lancement de l'assurance d'une nouvelle gamme de produits casse et vol sur les produits nomades et la téléphonie.

1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts)

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 5.330.292,93 euros, au poste « Report à Nouveau » dont le solde créditeur serait ainsi porté à 54.093.070,59 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

1.4 Dispositions de l'article L225-100-1 I du code du commerce

1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Les 1.932 K€ de dettes envers les établissements de crédits se rapportent exclusivement aux comptes courants bancaires. La société n'a pas souscrit d'emprunt. Les résultats sont repris dans les états financiers et expliqués au travers de l'annexe des comptes sociaux.

1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

1.4.2.1 Indicateurs clefs de performance de nature financière

Comptes consolidés

Nous constatons une dégradation en 2020 du ratio des sinistres sur les primes acquises (S/P) de Carma et ses filiales. Ce rapport entre le coût des sinistres et le montant des primes encaissées, permet de mesurer la rentabilité de l'assurance sur l'exercice et d'analyser ses variations. Ainsi, pour la partie non-vie constituant la majorité de l'activité du Groupe, il passe de 48 % en 2019 à 56,6 % en 2020 et la tendance est la même sur la partie vie passant de 16,6 % à 19,1 %.

La dégradation de nos S/P est liée principalement à deux sujets :

- une sinistralité de pointe marquée en 2020 sur l'assurance auto et scolaire avec la dégradation des sinistres des exercices antérieurs,
- une progression significative de la sinistralité sur l'assureur emprunteur en Espagne avec les impacts de la crise covid.

Un autre indicateur de performance important est le ratio combiné représentant la part des frais inhérents à l'activité du Groupe, hors marge financière, dont le numérateur est composé de toutes les charges, soit l'ensemble des frais de gestion, provisions, coûts de sinistres, commissions et frais généraux, le dénominateur demeure identique à supra soit les primes acquises.

Le ratio combiné du Groupe Carma passe de 97,4 % en 2019 à 100 % en 2020 avec l'impact de la progression de la charge technique évoquée ci-dessus.

Nous suivons également le taux de rendement du portefeuille de placement pour mesurer la pertinence de notre politique en la matière. Il s'agit du rapport entre les produits financiers nets de charges (agrégat du compte de résultat consolidé) et nos placements (agrégat du bilan consolidé « placements des entreprises d'assurance »). Pour 2020, le taux de rendement de nos placements est de 2,86 % à comparer à un taux de 2,63 % en 2019. Ce taux est en hausse significative avec des plus-values de cessions de placements réalisées en 2020 à hauteur de 3,8 M€ contre 2,3 M€ en 2019.

Comptes sociaux

En 2020, le ratio des sinistres sur les primes acquises (S/P) de Carma se dégrade passant de 48,3 % en 2019 à 59,43 % en 2020. Cette évolution du S/P en 2020 est principalement due à une augmentation des sinistres risques de pointe IARD et une dégradation de la sinistralité sur l'assurance emprunteur réalisée en Espagne avec les impacts covid.

Sur l'entité Carma, le ratio combiné, qui permet de donner une vision de la rentabilité des activités de l'entité, hors marge financière, est en dégradation en 2020, à un niveau de 101,1 % contre 98,1 % en 2019 du fait de l'évolution de la sinistralité.

Le taux de rendement du portefeuille de placement de Carma (rapport entre les produits des placements nets de charges et les placements) passe de 2,8 % en 2019 à 3,0 % en 2020. Ce taux progresse légèrement malgré une baisse des rendements des placements de 0,2 % avec un volume de plus-values de cessions de placements réalisées en 2020 supérieur à l'année 2019.

1.4.2.2 Indicateurs clefs de performance de nature non financière

Le conseil d'administration de Carma, dans la cadre de la politique de placement, a permis à Carma de disposer de plus de marge de manœuvre dans la gestion du portefeuille et de plus de liberté dans ses réflexions sur sa gestion de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Par ESG, la société comprend des critères et des risques qui relèvent d'une nature dite extra-financière. Le Groupe Carma a investi une partie de ses placements dans des fonds ESG « best in class », c'est-à-dire qu'elle a investit dans des entreprises de tous secteurs qui font preuve des meilleures pratiques sur le plan social (exemple : respect des normes du travail) et environnemental (exemple : lutte contre le changement climatique) et qui respectent les principes liés à la gouvernance d'entreprise (exemple : respect du droit des actionnaires).

Point sur l'évolution du personnel

Parmi les 3 entités du Groupe, 2 recensent du personnel, à savoir CARMA et LYBERNET. L'année 2020 n'a pas connu d'évolution significative des effectifs. Le Groupe n'a pas connu d'évolution d'organisation majeure.

- Départs

CARMA

En 2020, 14 collaborateurs ont quitté CARMA dont 9 dus à des fins de CDD/Alternance, et 5 à des départs volontaires (démission ou rupture). Le turn over en 2020 est de 5,2 % tous contrats (contre 12,9 % en 2019) et de 10,5 % sur les CDI. CARMA a embauché d'années en années davantage de collaborateurs appartenant à la dernière génération, pour lesquels la dynamique de carrière externe fait partie intégrante de leurs ambitions personnelles et professionnelles. Cette dynamique permet d'intégrer au sein de CARMA de nouvelles recrues possédant des compétences pointues sur nos domaines prioritaires de développement (notamment le digital, la connaissance client, le marketing).

LYBERNET

En 2020, 20 collaborateurs ont quitté LYBERNET dont 8 dus à des fins de CDD / alternance, 5 à des démissions, 2 fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur, 2 fins de période d'essai à l'initiative du salarié, 3 pour autres motifs. Le turn over en 2020 est de 12 % tous contrats et de 8,1 % sur les CDI.

- Les rémunérations et leur évolution

CARMA

La rémunération mensuelle moyenne fin 2020 est de 3.060 € contre 3.102 € fin 2019 (tous contrats).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

LYBERNET

La rémunération mensuelle moyenne fin 2020 est de 2.331 € (tous contrats).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

- L'organisation du temps de travail

CARMA

Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement. Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 12 jours ouvrés de RTT. Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre bénéficient de 6 jours de RTT.

LYBERNET

Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours supplémentaires pour les cadres. Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 15 jours ouvrés de RTT. Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre plateaux bénéficient de 6 jours de RTT, les non cadres des fonctions support bénéficient de 10 jours ouvrés de RTT.

- L'emploi

CARMA

L'effectif total de CARMA au 31 décembre 2020 est de 100 collaborateurs (105 au 31/12/2019). Un effectif plutôt en cours de stabilisation après une croissance d'effectif entre 2015 et 2017 due principalement à la dissolution du GIE Carrefour Personal Finance Services et à l'intégration de 17 collaborateurs de cette entité au sein de CARMA en 2016.

Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques de CARMA a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement. L'effectif de CARMA au 31 décembre 2020 est composé de 69 femmes et 31 Hommes. 65 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 35 appartiennent au statut Non Cadre. Au 31 décembre 2020 : 90 collaborateurs étaient en CDI, 10 collaborateurs étaient en CDD. L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

LYBERNET
L'effectif total de LYBERNET au 31 décembre 2020 est de 147 collaborateurs. Un effectif plutôt constant, cohérent avec son développement, 18 nouveaux collaborateurs ont intégré Lybernet en 2020. Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques du Groupe CARMA LYBERNET a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement. L'effectif de LYBERNET au 31 décembre 2020 est composé de 58 Hommes et de 89 Femmes. 47 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 100 appartiennent au statut Non Cadre. Au 31 décembre 2020 : 143 collaborateurs étaient en CDI, 4 collaborateurs étaient en CDD. L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

- Les embauches

CARMA
CARMA a recruté, en 2019, 8 collaborateurs, dont 2 en CDI et 6 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance). CARMA a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

LYBERNET
LYBERNET a recruté, en 2020, 18 collaborateurs, dont 12 en CDI et 6 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance). LYBERNET a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

Point sur l'environnement

Carma s'intègre dans la démarche de Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) du groupe Carrefour.
Les informations dédiées sont disponibles dans le chapitre 2 intitulé « Responsabilité et performance extra financière » du document de référence de la société Carrefour publié sur son site internet : www.carrefour.com.

1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes

En tant que preneur de risque, la société Carma (ainsi que toutes les sociétés du Groupe Carma) est principalement exposée aux risques inhérents à l'activité des compagnies d'assurance (risques techniques et financiers). Par ailleurs, son organisation et ses processus font peser sur le Groupe un certain nombre de risques opérationnels auxquels s'ajoutent l'incertitude des évènements externes (concurrence, réglementation, comportement clients).

S'agissant des risques assurantiels (pertes financières découlant d'une activité de l'acceptation de mauvais risques, d'une tarification inadaptée ou d'un provisionnement insuffisant) le groupe les adresse via un dispositif s'appuyant sur plusieurs éléments et notamment des politiques écrites (politique de souscription, politique de provisionnement et politique de réassurance), un pilotage régulier des indicateurs techniques, des stress-tests, des contrôles opérationnels et le transfert des risques dépassant le seuil d'appétence interne avec le recours à la réassurance. Rappelons que le Groupe dispose d'une fonction de contrôle actuariel qui rend compte au conseil d'administration et dont la mission est de superviser le niveau d'exposition à ces risques techniques. Ainsi, le rapport 2020 de la fonction précitée conclu à une efficacité globale des dispositifs de pilotage et de suivi des risques techniques. La

gestion des risques relatifs aux investissements sur les marchés financiers obéit à des règles strictes définies par le conseil d'administration et inscrites au sein de la politique d'investissement, supervisées par des comités dédiés (finances, gestion actif-passif) et contrôlées annuellement par le contrôle interne.

Par ailleurs, Carma est en tant qu'assureur soumis à la directive solvabilité 2 qui requiert une gouvernance stricte et rigoureuse des risques opérationnels. La cartographie des risques élaborée est mise à jour annuellement et les risques majeurs identifiés font l'objet d'une démarche de maitrise (veille, plan d'actions ou plan de contrôles, formation et sensibilisation...) ainsi que d'un pilotage régulier au sein des différents comités animés par les acteurs de la filière risques (comité risques, comités SSI, comité conformité, comité délégations...). Si le contexte de l'année 2020, marquée par la crise sanitaire de la covid-19, a permis d'éprouver avec un relatif succès les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité de Carma, les 3 priorités de maitrise des risques qualifiées par le management demeure : la cyber-attaque, la non-conformité réglementaire et l'échec dans l'exécution du plan stratégique. C'est ainsi que des cartographies dédiées (scénarios de cyberattaques, risques de non-conformité) sont réalisées et actualisées pour adapter les réponses aux expositions et que les potentielles menaces pesant sur le succès du plan stratégique de Carma ont été listées afin d'en assurer un pilotage rigoureux.

Notons que les incertitudes externes à fin 2020 portent principalement sur la durée de la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité des apporteurs d'affaires de Carma (Hypermarché Carrefour et Carrefour Banque), sur les marchés financiers (impactant le rendement de nos placements) et sur le niveau de la sinistralité de masse sur nos produits d'assurance (corrélé aux modalités et à la durée d'éventuels confinements). Dans ce cadre, outre des décisions de rationalisation de certaines garanties (auto ECO, multinomade), le Groupe Carma poursuit son entreprise de diversification de ses produits et partenariat, de digitalisation de ces processus et satisfaction client afin de se désensibiliser des risques liés à son modèle initial. Ainsi, en 2020, des nouveaux produits/partenariats ont été noués (nouvelle gamme casse vol, assuRConnect...), des initiatives ont été lancées pour une plus grande satisfaction client et limiter ainsi l'attrition (selfcarisation d'actes, processus d'écoute du client : NPS, Critizr), et des travaux engagés pour davantage capitaliser sur les flux et partenariats de Carrefour (logique d'ancrage). Côté financier, les investissements sont ciblés et le comité finance s'attache à s'assurer que l'allocation d'actif prend en compte le risque conjoncturel propre à certains secteurs fortement impactés par la crise sanitaire.

Enfin, et de façon générale, la gouvernance imposée par solvabilité 2 et mise en place au sein du Groupe Carma, permet d'exercer une vigilance accrue et de déployer des diligences circonstanciées à tous les niveaux de l'organisation afin de maîtriser ou, à tout le moins, limiter les impacts des principaux risques et incertitudes susmentionnés.

1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La société n'a pas de comptabilité de couverture.

1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce)

Sur l'activité Non-Vie, l'année 2020 a été marquée par le lancement de l'assurance d'une nouvelle gamme de produits casse et vol sur les produits nomades et la téléphonie.

1.6 Succursales existantes (article L232-1 II du code du commerce)

Nous vous informons que la société ne détient aucune succursale.

1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L233-6 du code du commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 alinéa 1, nous vous informons que la Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice.

Résultats des filiales au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) :

	Activité	Nombre d'actions de la Société	Quote-part de capital détenue en %	Montant des capitaux Propres avant résultat	Résultat (bénéfice ou perte du dernier ex)
CARMA VIE SA **1 RUE JEAN MERMOZ** **91008 EVRY**	Assurance Vie	399 996	99,99%	9 212	1 054
LYBERNET SAS **6 RUE DU MARQUIS DE RAIES** **91008 EVRY**	Courtage	4 304	100,00%	4 667	2 697

1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R225-102 du code du commerce)

Conformément à l'article R225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé aux présentes.

1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L232-1 II du code du commerce)

1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous constatons à fin février 2021, une baisse de 8,0 % des primes acquises de Carma qui est liée principalement à la forte baisse de l'activité commerciale en 2020 et sur le début d'année 2021 avec l'impact de la crise covid.

1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous nous attendons à une poursuite des impacts de la crise covid en 2021 avec des nouvelles fermetures d'agences de notre partenaire Carrefour Banque suite à la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m2 pour lutter contre la propagation du covid. Cette mesure sanitaire va peser sur les financements crédits de Carrefour Banque qui est le sous-jacent de nos garanties assurance emprunteur commercialisées en France et sur l'activité commerciale IARD réalisée dans les agences Carrefour Banque.

Nos efforts se porteront sur les axes suivants :
- renforcement de l'ancrage des assurances aux enseignes et activités de services du Groupe Carrefour,
- capitaliser sur les gammes de produit développées pour les enseignes Carrefour pour les proposer à d'autres partenaires.

Notre dynamique devrait continuer à être forte sur le développement des activités affinitaire retail : assurance chien-chat, scolaire et assurances en lien avec les produits ou services commercialisés par les enseignes du groupe Carrefour. Nos primes acquises affinitaire retail seront par contre pénalisées par la baisse de production de l'année 2020 : fermeture des rayons non alimentaires pendant les périodes de confinement, arrêt de la commercialisation du gros électroménager dans les hypermarchés Carrefour en France. Notre niveau de primes acquises sera également baissier sur les produits IARD et affinitaire financier avec les baisses de production 2020 et l'arrêt de nos campagnes d'acquisitions digitales sur l'assurance automobile.

Sur l'activité de courtage, nous continuerons à développer les partenariats avec des entités Carrefour ou externes : assurance voyage, traitement du SAV client IARD des agences Carrefour Banque.

1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

2 Informations juridiques

2.1 Informations visées à l'article L225-102 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2020 les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la société.

2.2 Opérations de rachat d'actions (article L225-211 al. 2 du code du commerce)

Nous vous informons qu'aucune opération de rachat d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.3 Aliénations d'actions (article R233-19 al. 2 du code du commerce)

Nous vous informons qu'aucune situation de participation réciproque n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.4 Actionnariat (article L233-13 du code du commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L233-13 du code de commerce, la société n'émettant aucune action sur un marché réglementé et ne détenant aucun titre dans le capital des sociétés propriétaires de ses propres actions.

Le capital social de 23.270.000 € est composé de 1.525.627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% d'actions
Carrefour SA	762 916	50,007%
Covea Coopérations	762 664	49,990%
Autres	47	0,003%
TOTAL	1 525 627	100,000%

2.5 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts

Nous vous informons que le montant des dépenses visées à l'article 39.4 du code général des impôts, que nous vous demandons d'approuver, s'élève à 11.421,50 €.

2.6 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L441-14 al.1 du code de commerce)

En application des dispositions de l'article D441-6 du code de commerce, le tableau présentant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients est annexé aux présentes.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux présentés en annexe, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

2.7 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier) des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L511-6 3 bis du code monétaire et financier

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier.

2.8 Pratiques anticoncurrentielles (article L464-2 al. 5 du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 464-2 alinéa 5 du code de commerce.

2.9 Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce

Les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce conclues, le cas échéant, au cours de l'exercice 2020 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours dudit exercice, sont rapportées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial que nous vous demandons d'approuver.

3 Informations sociales, sociétales et environnementales

3.1 Informations sur les conséquences sociétales et environnementales, prévues par la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF), visées à l'article L225-102-1 du code de commerce

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L225-102-1 du code de commerce, la société ne remplissant pas les seuils visées par les articles L310-1-1-1 du code des assurances, L225-102-1 et R225-104 du code de commerce.

3.2 Informations visées à l'article L225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L225-102-2 du code de commerce.

4 Informations diverses

4.1 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de la société MAZARS, co-commissaire aux comptes de la société, arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025.

Les mandats des sociétés KPMG S.A et KPMG AUDIT FS I, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, nous vous proposons :

- de ne pas renouveler lesdits mandats ;
- de nommer, en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société DELOITTE & ASSOCIES (siren 572 028 041), dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92908) – 6 Place de la pyramide, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Etant précisé que la société DELOITTE & ASSOCIES a été retenue par le Conseil d'administration de Carma dans le cadre d'un process d'appel d'offre réalisé par le comité d'audit de la société CARREFOUR (SA - siren 652 014 051) et approuvé par le Conseil d'administration cette dernière en date du 27 octobre 2020.

Nous vous précisons également que, conformément à l'article L823-1 du code de commerce, la société n'a pas l'obligation de désigner un co-commissaire aux comptes suppléant ; la société DELOITTE & ASSOCIES n'étant pas une personne morale unipersonnelle.

4.2 Situation des mandats des administrateurs

Le conseil d'administration réuni le 17 septembre 2020 ayant coopté Monsieur Benjamin Dubertret en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Mazurier, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, nous vous remercions de bien vouloir ratifier cette nomination faite à titre provisoire.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin Dubertret arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les mandats d'administrateur de la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES et de Monsieur Renaud Guilbert-Roed arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat d'administrateur de la société COVEA COOPERATION arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.3 Situation des mandats des dirigeants

Les mandats de Messieurs Benjamin Dubertret, Fabrice Lecuyer et Jean-François Houdou, respectivement Président du conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué de la société arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

4.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L225-37 du code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est annexé aux présentes.

Nous vous remercions d'accueillir favorablement les résolutions qui vont maintenant vous être soumises.

Le Conseil d'Administration

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

Annexes :

- Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R225-102 du code de commerce)
- Annexe 2 : Tableau des factures fournisseurs et clients (article D441-4 du code de commerce)
- Annexe 3 : Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (article L225-37 du code de commerce)
- Annexe 4 : Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés pendant l'exercice 2017 (article L225-37-4 1° du code de commerce)

Annexe 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CARMA

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS / EXERCICES CONCERNES	2020	2019	2018	2017	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital Social K€	**23 270**	**23 270**	**23 270**	**23 270**	**23 270**
Nombre des actions ordinaires existantes	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	**197 533**	**201 666**	**199 154**	**183 212**	**191 069**
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 704	3 445	15 556	16 803	9 655
Impôts sur les bénéfices	1 572	4 042	8 314	5 100	3 310
Participation des salariés due au titre de l'exercice	38	4	-7	20	128
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 330	7 064	5 533	5 936	8 019
Résultat distribué	0	0	0	0	2 014
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	6,616	-0,393	4,752	7,658	4,075
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,494	4,630	3,627	3,891	5,256
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	1,32
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	106	106	106	98	90
Montant de la masse salariale de l'exercice (salaires et provisions)	5 027	4 995	5 048	4 043	3 830
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,etc...)	2 931	2 601	3 321	2 620	2 713

Annexe 2 : TABLEAU DES FACTURES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Factures reçues non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.						Factures émises non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	*0 jour (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19	3	2		4	9	9	3	2	1	-	6
Montant total des factures concernées TTC en K€	141	19	10	-	75	104	3	4	-	-	-	4
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaire total des achats TTC de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues en K€	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	[X] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)						[X] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)					

Annexe 3 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers actionnaires,

En application des dispositions des articles L225-37 et suivants du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui vous est présenté.

1 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS PENDANT L'EXERCICE 2020 – ARTICLE L.225-37-4 1° DU CODE DE COMMERCE

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

2 - CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS – ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons à vous faire part d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale contrôlée par la société au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

3 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL - ARTICLE L.225-37-4 3° DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons à vous faire part d'aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation du capital.

4 - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE- ARTICLE L.225-37-4 4° DU CODE DE COMMERCE

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 20 novembre 1984.

La direction générale de la société est aujourd'hui assurée par un directeur général (non administrateur), Fabrice LECUYER, assisté d'un directeur général délégué (non administrateur), Jean-François HOUDOU, tous deux dirigeants effectifs de la société au sens de l'article R322-168 du code des assurances.

5 – RESTRICTIONS IMPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTE DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS (Articles L225-185 et L225-197-1 du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre des articles L225-185 et L225-197-1 du code de commerce.

Le conseil d'administration

Annexe 4 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2020

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise - Article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce

TITULAIRE DU MANDAT	SOCIETE CONCERNNE	NATURE DU MANDAT
Benjamin DUBERTRET Président du Conseil d'Administration et Administrateur *Du 17 septembre au 31 décembre 2020*	Carma (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur
	Carmavie (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie)	Membre et Président du Comité Risques, Audit et Conformité
	Carma (SA)	Membre et Président du comité des rémunérations
	Carrefour Banque (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des risques
	Carrefour Banque (SA)	Membre et Président du comité d'audit
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des rémunérations
	Carrefour Banque (SA)	Membre et président du comité des nominations
	FIMASER (Belgique)	Président du conseil d'administration et Administrateur
	Banco CSF S.A (Brésil)	Administrateur
Renaud GUILBERT-ROED Administrateur *Du 1er janvier au 31 décembre 2020*	Carma (SA)	Administrateur
	Carmavie (SA)	Administrateur
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie)	Membre du Comité Risques, Audit et Conformité
	Banco CSF S.A (Brésil)	Administrateur suppléant de Monsieur Benjamin Dubertret
Fabrice LECUYER Directeur Général *Du 1er janvier au 31 décembre 2020*	Carma (SA)	Directeur Général (non administrateur)
	Carmavie (SA)	Directeur Général (non administrateur)
	Safety (SAS)	Président
Jean-François HOUDOU Directeur Général Délégué *Du 1er janvier au 31 décembre 2020*	Carma (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)
	Carmavie (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
APRIA R S.A.	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DIRECTEUR	Membre du Comité
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA Multi Immobilier	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA SOLUTIONS PREVENTION	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVERY	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONDATION MMA SOLIDARITE	FONDATION SOUS EGIDE	France	COMITE EXECUTIF (collège A)	Administrateur
INSTITUT DIDEROT	FONDS DE DOTATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA REUNION AERIENNE	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LE FINISTERE ASSURANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance
SACEP	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SAEM DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION MANCELLE (SETRAM)	SA D'ECONOMIE MIXTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SANTECLAIR	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE COVEA COOPERATIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURLAND COM	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAJA DE SEGUROS REUNIDOS, COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S A (CASER)	SOCIEDAD ANONIMA	Espagne	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DES REMUNERATIONS	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAT SA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE STRATEGIQUE	Président du Comité
CAT.SA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	REPRESENTANT LEGAL	Président
CESVI FRANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président
COPAREX	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	France	PRESIDENCE	Président
COVEA AGORA	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur délégué
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité
COVEA LUX	SOCIETE ANONYME	Luxembourg	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVIVIO	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GESPRE EUROPE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE BEATRICE SAVOURE
EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020

En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	SAVOURE Béatrice
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DES REMUNERATIONS	Membre du Comité	COVEA COOPERATIONS	SAVOURE Béatrice
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité	COVEA COOPERATIONS	SAVOURE Béatrice

En qualité de représentant de MMA VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE	SAVOURE Béatrice

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

En nom propre :

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
SACEP	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	29/01/2020

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE DANIEL BELIKI
EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2020

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2020

Néant.

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 08 JUIN 2021

RESOLUTION APPROUVANT LES COMPTES CONSOLIDES

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon les normes françaises, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

POUR COPIE CONFORME

Exercice clos le 31 décembre 2020
CARMA S.A.
4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Ce rapport contient 36 pages

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

CARMA S.A.

Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Capital social : €.23.270.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société CARMA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques représentent un des postes les plus importants du passif et s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 224,1 M€. Elles comprennent principalement les provisions pour sinistres non vie (159,8 M€) et vie (6,9 M€).

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoires (frais de gestion) et intègrent les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 1.4.4 – Provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus

Les principaux risques identifiés portent sur :

- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et multi risques habitation.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- l'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres,
- il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique,
- la fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables,
- l'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Les travaux réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer,
- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carma par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG et du 8 juin 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1ère année dont respectivement 18 et 1 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des

comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 mai 2021
KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Courbevoie, le 25 mai 2021
Mazars

Nicolas Dusson
Associé

Olivier Leclerc
Associé

assurance

Plaquette comptes consolidés au 31 décembre 2020

Etats Financiers consolidés établis selon les normes comptables françaises telles qu'adoptées en France au 31 décembre 2020

Compagnie d'assurance multi-locale, multi-format et multicanale, Le Groupe CARMA emploie plus de 200 collaborateurs en France. Présente dans 3 pays (France, Italie et Espagne) avec près de 20 partenaires, le Groupe a réalisé 253 millions d'euros de primes acquises en 2020. En synergie avec le Groupe Carrefour, sa maison mère, le Groupe CARMA accompagne la vie quotidienne de ses assurés et s'engage pour une prestation plus durable et responsable sur les 4,5 millions de contrats à son portefeuille.

Table des matières

Etats de synthèse 5
Bilan au 31 décembre 2020 5
Variation des capitaux propres 6
Compte de résultat au 31 décembre 2020 7
Engagements reçus et donnés 2020 7

1 Notes annexes 8
1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice 8
1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 10
1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 10
1.3.1 Normes comptables applicables 10
1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 10
1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées 12
1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés 12
1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe 12
1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation .. 12
1.4.1 Immobilisations incorporelles 12
1.4.2 Placements 13
1.4.3 Frais d'acquisition reportés 13
1.4.4 Provisions techniques 14
1.4.5 Réassurance 16
1.4.6 Provisions pour risques et charges 16
1.4.7 Engagement de retraite 16
1.4.8 Immobilisations corporelles 17
1.4.9 Impôts sur les sociétés 17
1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux 17
1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements 18
1.4.12 Résultat par action 18
1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation 18
1.5.1 Liste des sociétés consolidées 18
1.6 Notes annexes aux postes du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat 18
1.6.1 Note 4 Bilan actif 18
1.6.2 Note 5 Bilan passif 21
1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés 23
1.6.4 Note 7 Compte de résultat 23
1.6.5 Note 8 Informations sectorielles 27

Etats de synthèse

Bilan au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Note	2020	2019
Ecart d'acquisition		-	-
Actifs incorporels	**Note 4.1**	**13,8**	**16,2**
- Portefeuille de contrats		-	-
- Autres		13,8	16,2
Placements des entreprises d'assurance	**Note 4.2**	**270,0**	**264,9**
- Terrains et constructions		-	-
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		-	-
- Autres placements		270,0	264,9
Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-
Placements des autres entreprises		-	-
Titres mis en équivalence		-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**Note 4.3**	**77,9**	**59,4**
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**Note 4.4**	**13,9**	**18,1**
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	**Note 4.5**	**3,1**	**0,1**
Autres créances	**Note 4.6**	**6,5**	**5,5**
Autres actifs	**Note 4.7**	**1,6**	**2,0**
- Immobilisations corporelles		1,4	1,8
- Autres		0,2	0,2
Comptes de régularisation - actif	**Note 4.8**	**26,2**	**24,9**
- Frais d'acquisition reportés		15,2	17,5
- Impôts différés Actif		7,7	3,1
- Charges constatées d'avance		1,8	2,0
- Autres comptes de régularisation - actif		1,5	2,2
Différences de conversion		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		**413,1**	**390,9**

(en millions d'euros)	Note	2020	2019
Capitaux propres du Groupe	**Note 5.1**	**132,0**	**117,8**
- Capital social ou fonds équivalents		23,3	23,3
- Primes		24,0	24,0
- Réserves		70,5	60,5
- Résultat de l'exercice		14,2	10,1
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs subordonnés		-	-
Provisions techniques brutes	**Note 5.2**	**224,1**	**208,2**
- Provisions techniques vie		6,9	6,1
- Provisions techniques non vie		217,2	202,1
Provisions techniques en unité de compte		-	-
Provisions pour risques et charges	**Note 5.3**	**5,1**	**10,0**
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**Note 5.4**	**22,9**	**19,9**
Dettes représentées par des titres		-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	**Note 5.5**	-	-
Autres dettes	**Note 5.6**	**26,0**	**31,1**
Comptes de régularisation - passif	**Note 5.7**	**3,2**	**3,9**
Différences de conversion		-	-
TOTAL DU PASSIF		**413,1**	**390,9**

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,44**	**10,08**	**117,78**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,08	- 10,08	-
- Résultat N	-	-	-	14,22	14,22
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	**23,27**	**23,99**	**70,52**	**14,22**	**132,00**

Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2020	2019
Primes émises		191,1	55,2	-	246,4	258,8
Variation des primes non acquises		6,4	-	-	6,4	3,0
Primes acquises	**Note 8.2**	**197,5**	**55,2**	**-**	**252,8**	**261,8**
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,8	0,8	0,9
Autres produits d'exploitation		5,3	0,0	1,6	6,8	0,4
Produits financiers nets de charges	**Note 7.1**	7,5	0,2	-	7,7	7,0
Total des produits d'exploitation courante		**210,3**	**55,5**	**2,4**	**268,1**	**270,0**
Charges des prestations d'assurance	**Note 7.2**	- 125,0	- 11,27	- 0,1	- 136,4	- 111,1
Charges ou produits nets de cession en réassurance		5,0	- 0,2	-	4,9	- 5,9
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Charges des autres activités		- 2,9	4,7	-	1,8	1,7
Charges de gestion	**Note 7.2**	- 83,7	- 43,3	1,15	- 125,8	- 139,0
Total des charges d'exploitation courante		**- 206,6**	**- 50,1**	**1,0**	**- 255,6**	**- 254,4**
Résultat de l'exploitation courante		**3,7**	**5,4**	**3,4**	**12,5**	**15,7**
Transferts intersectoriels		5,2	- 4,7	- 0,56	0,0	-
Résultat de l'exploitation courante économique		**8,9**	**0,7**	**2,85**	**12,5**	**15,7**
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1
Résultat exceptionnel	**Note 7.3**	- 1,0	- 0,0	0,3	- 0,7	- 0,5
Impôts sur les résultats	**Note 7.4**	- 0,6	- 0,2	3,2	2,3	- 5,2
Résultat net des entreprises intégrées		**7,4**	**0,5**	**6,4**	**14,2**	**10,1**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-
Résultat net de l'ensemble combiné					**14,2**	**10,1**
Intérêts minoritaires					-	-
Résultat net (part du Groupe)					**14,2**	**10,1**
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0
Résultat dilué par action (en euros)					-	-

Engagements reçus et donnés 2020

(En millions d'euros)	2020	2019
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**12,5**	**18,7**

1 Notes annexes

1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

Au cours de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a frappé durement l'économie mondiale et a engendré une situation grave et inédite. Malgré ce contexte, les filiales du Groupe CARMA ont pu continuer à opérer normalement et ce même pendant les périodes de confinement strict. Ainsi, dans ce contexte, la continuité d'exploitation des filiales n'est pas remise en cause.

Produits Non Vie

Les primes acquises Carma 2020 sont en baisse de 2 % comparé à l'an passé, avec :

- une progression de 0,8 % vs N-1 des primes acquises de l'activité IARD grâce principalement à la baisse de l'attrition avec les efforts déployés pour renforcer la satisfaction client et ce malgré une baisse sensible de l'activité commerciale avec l'impact de la crise Covid :
 - fermetures d'agences Carrefour Banque pendant plusieurs semaines,
 - priorités données aux équipes plateaux téléphoniques de traitement du SAV clients au détriment de la conquête de nouveaux clients avec un volume d'appels téléphoniques en forte hausse durant la période de fermeture d'une partie des agences Carrefour Banque,
 - arrêt sur le second semestre 2020 des investissements sur les comparateurs sur l'assurance Auto et de la gamme « éco » pour améliorer la rentabilité de ce produit
- une baisse de 5,5 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers avec une activité commerciale 2020 pénalisée par des périodes de fermeture d'un grand nombre d'agences de notre partenaire Carrefour Banque ainsi qu'un resserrement de l'octroi de crédit sur le 1er semestre 2020 compte tenu de la crise Covid,
- une progression de 2,7 % des primes acquises des garanties d'assurances affinitaires Retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances scolaire et chien-chat et ce malgré le ralentissement des ventes d'extensions de garantie en France et en Espagne avec la fermeture pendant plusieurs semaines des rayons non alimentaires dans les hypermarchés commercialisant nos produits,
- une baisse de 7,4 % des primes acquises des garanties de protection individuelle avec la mise en run-off de la majorité de nos gammes de produit.

Nous avons lancé sur l'année 2020 une nouvelle gamme de casse en vol en France et d'extension de garantie panne en Espagne.

S'agissant de l'impact de la crise Covid sur notre sinistralité, au-delà de la baisse de sinistralité induite par un ralentissement marqué des ventes pendant les périodes de confinement, les effets du Covid se sont concentrés sur l'automobile, la multirisque habitation et les garanties perte d'emploi de l'assurance emprunteur en Espagne.
La période de confinement de mars à mai a entraîné une baisse des fréquences sinistres de 70% en automobile et de 40% pour la multirisque habitation. C'est autant de sinistres en moins qui permettent de compenser la connaissance de dossiers tardifs importants relevant de la responsabilité civile automobile mais également de la subsidence (sécheresse) pour la multirisque habitation.
En Espagne, les garanties de pertes d'emploi ont subi de plein fouet la montée du chômage partiel octroyé suite

aux mesures de confinement Covid. La charge sinistre est passée de 0,4 M€ en 2019 à 2,3 M€ en 2020.

Produits Vie

Le chiffre d'affaires Carmavie 2020 est en recul de - 8,2 % comparé à l'an passé, du fait de la baisse des primes acquises sur l'assurance emprunteur en France et en Espagne. Cette activité a été fortement perturbée par la crise Covid qui a entrainé des fermetures d'agences de notre partenaire Carrefour Banque en France ainsi qu'un resserrement de l'octroi de crédit des sociétés financières de Carrefour en France et en Espagne.

S'agissant de l'impact de la crise Covid sur notre sinistralité, la surmortalité induite par l'épidémie de Covid a été mesurée sur la base du modèle d'exposition du portefeuille : le portefeuille étant adossé à des tables de mortalité locales déformées par la surmortalité standard observée. Elle est alors estimée à +7,3 % pour l'emprunteur en Espagne, +6,6% pour l'emprunteur en France et +12,3 % pour le produit prévoyance (Protection Avenir).
Dans l'absolu, les effets restent limités du fait de populations assurées se situant dans des tranches d'âge plus jeunes, a priori, moins exposées aux conséquences graves de la maladie.
Dans les faits, la charge sinistre a enregistré une baisse sur l'emprunteur Espagne passant de 4 M€ à 3,8 M€ pour respectivement les exercices de survenance 2019 et 2020. Cette même charge sinistre est restée stable pour l'emprunteur France et la prévoyance (Protection Avenir), respectivement -1% et +0,5 % par rapport à la survenance 2019. Ces évolutions inverses s'expliquent par une baisse significative et tendancielle des portefeuilles assurés.

Déficits reportables

Nous avons obtenu une décision favorable par le courrier daté du 2 avril 2021 de l'administration pour l'utilisation des déficits reportables de la société SAS Lybernet Assurances se répartissant comme suit :

Continuité d'activité en crise Covid

La crise Covid, même si elle n'a pas empêché notre continuité d'exploitation, a nécessité outre la gestion de la résilience opérationnelle (gestion de crise et continuité d'activité) dont les principaux leviers sont toujours actifs, la mise en place de plan d'actions à moyens terme visant plusieurs objectifs :
- la sécurité des collaborateurs (télétravail, équipements de protection individuels, aménagement des sites et évaluation régulière et dispositif d'accompagnement des collaborateurs)
- une surveillance technique accrue des garanties dont la sinistralité est impactée par la crise avec le cas échéant une revue des conditions clients
- la maîtrise des risques financiers (optimisation des plus-values, surveillance de l'exposition et non investissement sur les secteurs à risque...)
- la discipline budgétaire (rationalisation des budgets en lien avec la baisse de chiffre d'affaires)
- le suivi des mesures de continuité opérationnelle prise par nos partenaires délégataires
- la consolidation de la solvabilité (stress-test et décision de non distribution des dividendes)

L'ensemble de ces dispositifs de maîtrise et surveillance sont pilotés par le comex de l'entreprise et suivis au sein de différents comités opérationnels (comité risques, comité finances, comité technique...).

Nous nous attendons à une poursuite des impacts de la crise covid en 2021 avec de nouvelles fermetures d'agences de notre partenaire Carrefour Banque suite à la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m2 pour lutter contre la propagation de la Covid. Cette mesure sanitaire va peser sur les financements crédits de Carrefour Banque qui est le sous-jacent de nos garanties assurance emprunteur commercialisées en France et sur l'activité commerciale IARD réalisée dans les agences Carrefour Banque.

- SAS Lybernet : 17 527 786 € de déficit reportable
- SA Carma : 9 854 174 € de déficit reportable

1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.1 Normes comptables applicables

La société CARMA (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 23 270 000 euros est une entreprise régie par le code des assurances domiciliée 6 rue du marquis de Raies - 91008 Evry cedex. Les états financiers consolidés de l'exercice 2019 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « le Groupe CARMA »). Ils sont établis et présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du comité de la réglementation comptable (CRC) ou de l'autorité des normes comptables (ANC) (notamment les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-11 du 12 décembre 2016 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016), et conformément aux méthodes et règles d'évaluation décrites dans la note 2.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe CARMA. Celles-ci se décomposent entre l'assurance non vie, l'assurance vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances pour l'assurance non-vie et vie (confère dispositions prévues par le règlement ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des dispositions prévues par le code des assurances) et le plan comptable général pour les autres activités (confère dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié), sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des consolidés précitées.

1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.2.1 Règles et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe CARMA regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe CARMA obtient effectivement son contrôle. Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque CARMA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières ou opérationnelles d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de votes potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe CARMA comprend :

- La société CARMA dont le siège social est domicilié 4 - 8 rue du marquis de raies à Evry (91008) et

enregistrée avec le Siren n° 330 598 616. La société CARMA représente la société mère au capital de 23 270 000 euros ;

- La société anonyme CARMA Vie, dont le siège social est domicilié 1 rue Jean Mermoz à Evry (91008), enregistrée au RCS d'Evry n° 428 798 136 et au capital de 6 100 000 euros, détenue à 99,99 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;
- La société par actions simplifiée LYBERNET, dont le siège social est domicilié 4 - 8 rue du marquis de raies à Evry (91008), enregistrée au RCS d'Evry n° 451 980 601 et au capital de 215 200 euros, détenue à 100 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires. Les comptes des sociétés concernées étant toutes françaises et suivis selon les mêmes principes comptables, il n'y a pas de nécessité de retraitement d'homogénéité.

1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.

Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.

Le solde non affecté est porté au poste « Ecarts d'acquisition ».

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe CARMA font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. A l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement est modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Le groupe CARMA a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2017 un écart d'acquisition négatif de 11,7 M€ lié au rachat de 100% des titres LYBERNET au 19 décembre 2016 pour un montant de 2 M€.

Cet écart d'acquisition négatif sera repris dans les comptes de résultat des cinq premiers exercices post acquisition de LYBERNET, conformément au business plan prévisionnel qui prévoit un retour sur investissement à 5 ans.

Cet écart d'acquisition négatif est comptabilisé au passif du bilan en provision pour risques et charges.

(en millions d'euros)	2017.12	2018.12	2019.12	2020.12	2021.12
Valeur d'ouverture	**11,70**	**9,36**	**7,02**	**4,68**	**2,34**
Amortissement	2,34	2,34	2,34	2,34	2,34
Valeur de clôture	**9,36**	**7,02**	**4,68**	**2,34**	-

1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance vie » et « assurance non vie » regroupent respectivement, la société d'assurance vie « CARMA Vie » et la société d'assurance non vie « CARMA ». Le secteur « autres activités » est composé de la société de courtage « LYBERNET ».

Les opérations réciproques, qu'elles soient internes au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs sont éliminées en consolidation.

1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- Les comptes de dettes et créances liés principalement aux commissions de gestion et d'apports d'affaires ainsi que les refacturations entre les différentes entités du périmètre de consolidation ;
- Les commissions de gestion entre sociétés du groupe CARMA impactant le compte de résultat ;
- Les dividendes versés par les filiales à la société mère CARMA.

1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels achetés ou créés en interne, sont inscrits en actifs incorporels à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amortis linéairement. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'outils de back-office et 3 à 5 ans pour les développements d'outils marketing ou digitaux.

- Un actif incorporel doit être déprécié s'il existe un quelconque indice montrant qu'il a pu perdre de la valeur, et notamment si des changements importants, déjà survenu ou anticipés, incluent des plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, ou des plans de sortie de l'actif avant la date prévue initialement. S'agissant des logiciels, les normes prévoient deux traitements possibles :
- L'actif est définitivement abandonné auquel cas, il doit être sorti du bilan lors de sa mise au rebut (fin de son utilisation)
- L'actif est temporairement abandonné mais pourra être utilisé ultérieurement individuellement ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans ce cas, une provision doit être constatée permettant de ramener l'actif à sa valeur d'utilité.

Au cours de l'exercice 2020, CARMA a mis au rebut du matériel bureautique et informatique.

1.4.2 Placements

Placements des sociétés d'assurance non vie et d'assurance vie

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et autres titres à revenu fixe comprennent les valeurs mobilières amortissables, répondant aux critères ci-dessous :

- titres émis par une personne morale de droit privé ayant son siège social dans un état membre de l'OCDE,
- titres émis et/ou garantis par un état membre de l'OCDE ou assimilés.

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient hors intérêts courus à la date d'acquisition, dans les comptes de la classe 2 dénommés « placements », conformément à l'article 121-1 du règlement ANC n°2015-11.
Les intérêts courus au fin 2020 sont affectés en revenus des placements du compte de résultat non technique par la contrepartie d'un compte de régularisation actif.

Conformément aux articles R 343-9 du code des assurances et aux articles 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts et remboursement du capital.

- Actions et titres à revenu variable :

Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.
Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.
Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes,
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions et titres à revenu variable à 20%, c'est ce taux qui a été retenu pour l'exercice 2020.

1.4.3 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sont constitués pour les produits affinitaires pour lesquels une partie de la prime est redistribuée sous forme de commissions. Les frais d'acquisition reportés constituent la fraction des commissions non imputable à l'exercice. Ils sont le pendant de la provision pour primes non acquise constituée pour ces mêmes produits.
A ce titre le montant reporté est calculé par cohorte mensuelle de contrats homogènes en terme de garantie et de durée d'assurance et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. Les frais d'acquisition sont alors répartit linéairement sur toute la période de garantie. La fraction de commission sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais constitue les frais d'acquisition reportés. Ces derniers sont au maximum de cinq années.

1.4.4 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »*

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).
Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»*

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie). Le montant de cette provision nette de recours et frais de gestion inclus au 31-12-2020 s'élève à 159 838 K€.

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques. Cette année, les méthodes de détermination des provisions pour sinistres à payer intègrent des paramètres correctifs pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire de la covid 19 sur les cadences de règlements de l'exercice 2020.

Sur la majorité des produits Non Vie (hors responsabilité civile lourde et incendies habitation) et Vie, le calcul effectué de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide Chain Ladder basés majoritairement sur les triangles de règlements.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde ainsi que pour les incendies multirisques habitation, la provision est obtenue en complétant la provision dossier par dossier par une provision complémentaire basée sur une méthode de re-échantillonnage de données historiques de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont presque généralement évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO: depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en

remplaçant le taux de 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation et en incorporant le taux de revalorisation légal de 2%.

Une méthode spécifique est également mise en œuvre pour les catastrophes naturelles. Sont visés ici plus particulièrement les phénomènes de sécheresse dont la modélisation à l'échelle de notre portefeuille est complexe.
Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, la protection juridique et la santé.
La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents, assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder appliquée aux triangles de règlements annuels pour le calcul de la provision de chaque produit.

Provision pour égalisation :

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporel».

En Non Vie, les fluctuations de sinistralité n'ont pas motivé le maintien de cette provision contrairement à la Vie.

Provision mathématique de rentes :
La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»*

Cette provision est calculée, pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%. Le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois augmenté de 0.1 pts soit 0,12% (au 31-12-2020). Par anticipation nous avons retenu un taux d'actualisation de 0,02 %.

Provision pour risques croissants :
La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»*

Cette provision concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

Provision pour risques en cours :
La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances : *« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»*

Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée au 31-12-2020.

1.4.5 Réassurance

Les provisions cédées sont directement adossées aux provisions brutes de réassurance. Elles s'appliquent à l'ensemble des provisions techniques décrites supra.
Pour les sinistres ou événements, qu'ils soient connus ou à connaître, cette provision découle directement de l'application des règles propres à chaque traité de réassurance sur les provisions brutes.
S'agissant des sinistres de responsabilité civile, des événements climatiques et des incendies les traités sont de type non proportionnel. Une vigilance particulière est portée aux éventuelles règles limitatives de cession : priorités, franchises « aggregate », limite de garanties clauses d'indexation des priorités et des clauses de rente.

Pour les produits faisant l'objet d'une couverture de réassurance proportionnelle, les provisions sont cédées en appliquant le niveau de quote-part adéquate aux provisions brutes de réassurance. Sont concernées ici les provisions relatives aux catastrophes naturelles et à quelques produits de protection individuelle.

Les primes cédées au niveau de la réassurance se déclinent sous deux formats :
les traités proportionnels où les cessions de primes s'effectuent proportionnellement aux primes acquises au cours de l'exercice (Assistance, Garantie Hospitalisation, Garanties budget,...),
les traités non proportionnels (IARD) sur lesquels le niveau de primes est contractualisé annuellement avec les réassureurs identifiés pour le partage des risques associés, principalement en responsabilité civile et en dommages aux biens.

1.4.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent les passifs, découlant d'une obligation probable ou certaine à la date de clôture, mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

1.4.7 Engagement de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi, principalement des primes de fin de carrière au sein du Groupe CARMA. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.
Le Groupe CARMA procède chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision

constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements de façon à couvrir intégralement l'engagement. Le montant provisionné est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes de prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif net, des coûts des services passés résultants des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

1.4.8 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4.9 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôt différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables.

1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux

Les charges des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont en principe des charges techniques. Les charges techniques sont ventilées en frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Les frais exposés pour les activités sans lien technique avec l'activité d'assurance figurent en charges non techniques et les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, apparaissent en charges exceptionnelles.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition.

1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements

Les produits et les charges des placements des sociétés des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont portés dans un premier temps, selon le cas, au compte non technique de l'assurance non vie ou au compte technique de l'assurance vie et ventilé entre la part technique et la part non technique selon la proportion des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation) et les fonds propres (hors réserve de capitalisation).

1.4.12 Résultat par action

Les méthodes de calcul du résultat par action et du résultat dilué par action sont fondées sur l'avis de l'ordre des experts comptables n°27. Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action à la différence que le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de

l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.
A la date d'arrêté, il n'existe aucun instrument dilutif en actions ordinaires.

1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation

1.5.1 Liste des sociétés consolidées

Les 3 sociétés consolidées au 31 décembre 2020 (toutes en intégration globale) sont les suivantes :

	Activité	Pays	% d'intérêt décembre 2019	Mouvement de périmètre	% d'intérêt décembre 2020	% de contrôle décembre 2020	Méthode de consolidation
CARMA SA **4 - 8 RUE DU MARQUIS DE RAIES** **91008 EVRY**	Assurance Non Vie	France	100%		100%	100%	Société consolidante
CARMA VIE SA **1 RUE JEAN MERMOZ** **91008 EVRY**	Assurance Vie	France	100%		100%	100%	Intégration globale
LYBERNET SAS **4 - 8 RUE DU MARQUIS DE RAIES** **91008 EVRY**	Courtage	France	100%		100%	100%	Intégration globale

1.6 Notes annexes aux postes du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat

1.6.1 Note 4 Bilan actif

1.6.1.1 Note 4.1 Actifs incorporels

	2020			2019
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissement**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Logiciels acquis, développés et en cours	29,68	- 15,84	13,8	16,2
Autres actifs incorporels	1,35	- 1,35	0,0	0,0
TOTAL	**31,0**	**- 17,2**	**13,8**	**16,2**

1.6.1.2 Note 4.2 Placements des entreprises d'assurance

	2020				
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**	**Plus/moins value latente**
Placements immobiliers	20,6	-	20,6	19,7	- 0,9
Actions et titres à revenu variable	0,0	-	0,0	0,0	-
Parts d'OPCVM actions	7,1	-	7,1	6,8	- 0,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	146,1	-	146,1	149,0	2,9
Parts d'OPCVM obligataires	95,4	-	95,4	95,7	0,3
Autres placements	0,9	-	0,9	0,9	- 0,0
TOTAL DES PLACEMENTS	**270,0**	**-**	**270,0**	**272,1**	**2,1**
Total des placements côtés	146,1	-	146,1	149,0	2,9
Total des placements non côtés	123,9	-	123,9	123,1	- 0,8
Part des placements d'assurance Vie	15,9	-	15,9	16,4	0,5
Part des placements d'assurance non Vie	254,1	-	254,1	255,7	1,6

1.6.1.3 Note 4.3 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en millions d'euros)	**2020**	**2019**
Provisions techniques Vie	**0,3**	**0,2**
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	0,3	0,2
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**77,6**	**59,2**
- Provisions pour primes non acquises	0,8	0,8
- Provisions pour sinistres	76,8	58,4
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	**77,9**	**59,4**

1.6.1.4 Note 4.4 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	2020			2019
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Primes restant à émettre	5,3	-	5,3	5,2
Autres créances	8,5	-	8,5	10,4
Créances nées d'opérations de réassurance	0,2	-	0,2	2,4
TOTAL	**13,9**	**-**	**13,9**	**18,1**

Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.1.5 Note 4.5 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

	2020			2019
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	1,5	-	1,5	1,3
Autres entreprises - avoirs en banque	1,6	-	1,6	1,4
TOTAL	**3,1**	**-**	**3,1**	**0,1**

Les créances sur les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.1.6 Note 4.6 Autres créances

	2020			2019
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Dépréciation**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Entreprise d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	3,3	-	3,3	2,5
- Autres créances	1,4	-	1,4	2,4
Total des créances detenues par les entreprises d'assurances	**4,7**	**-**	**4,7**	**4,8**
Autres entreprises	-	-	-	-
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	0,2	-	0,2	0,6
- Autres créances	1,5	-	1,5	0,0
Total des créances detenues par les autres entreprises	**1,7**	**-**	**1,7**	**0,6**
TOTAL	**6,5**	**-**	**6,5**	**5,5**

Les autres créances sont à moins d'un an.

1.6.1.7 Note 4.7 Autres actifs

	2020			2019
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissement**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Dépôts et cautionnements	0,2	-	0,2	0,2
Autres immobilisations corporelles	4,5	- 3,1	1,4	1,8
TOTAL	**4,7**	**- 3,1**	**1,6**	**2,0**

1.6.1.8 Note 4.8 Comptes de régularisation actif

	2020				2019
(en millions d'euros)	**Non Vie**	**Vie**	**Autres activités**	**Total**	**Total**
- Impôts différés actifs	3,7	0,1	3,9	7,7	3,1
- Intérêts et loyers courus non échus	1,2	0,2	-	1,4	2,1
- Frais d'acquisition reportés	15,2	-	-	15,2	17,5
- Charges constatées d'avance	1,2	0,3	0,3	1,8	2,0
- Autres comptes de régularisation - actif	0,1	0,0	-	0,1	0,1
TOTAL	**21,4**	**0,5**	**4,3**	**26,2**	**24,9**

1.6.2 Note 5 Bilan passif

1.6.2.1 Note 5.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 1 er janvier 2020 au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,44**	**10,08**	**117,78**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,08	- 10,08	-
- Résultat N	-	-	-	14,22	14,22
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	**23,27**	**23,99**	**70,52**	**14,22**	**132,00**

Nous avons procédé à une correction sur l'ouverture à hauteur de 34 K€ des réserves consolidées, afin de neutraliser un reliquat remontant aux écritures consolidées des exercices antérieurs.

1.6.2.2 Note 5.2 Provisions techniques brutes de cession en réassurance

(En millions d'euros)	2020	2019
Provisions techniques Vie	**6,9**	**6,1**
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	6,9	6,1
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**217,2**	**202,1**
- Provisions pour primes non acquises	42,5	48,9
- Provisions pour sinistres	159,8	137,9
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	14,7	15,2
- Autres provisions techniques	0,2	0,2
TOTAL	**224,1**	**208,2**

1.6.2.3 Note 5.3 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2020	2019
- Provision pour engagements sociaux	2,7	2,5
- Autres provisions	2,3	7,5
TOTAL	**5,1**	**10,0**

Les provisions pour risques sont constitués à hauteur de 2,34 M€ de l'écart d'acquisition né du rachat de LYBERNET SA (cf. 1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation).

1.6.2.4 Note 5.4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

(En millions d'euros)	2020	2019
Dettes nées d'opérations d'assurance	**13,2**	**15,6**
-Assurés	0,3	0,3
-Autres dettes	12,9	15,3
Dettes nées d'opérations de réassurance	**9,7**	**4,3**
-Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
-Autres dettes	9,7	4,3
TOTAL	**22,9**	**19,9**

Les dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.2.5 Note 5.5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

(En millions d'euros)	2020	2019
Entreprises d'assurance	**-**	**-**
- Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Autres entreprises	**-**	**-**
- Dettes envers les établissements de crédit	-	-
TOTAL	**-**	**-**

Les dettes envers les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.2.6 Note 5.6 Autres dettes

(En millions d'euros)	2020	2019
Entreprises d'assurance	**21,4**	**25,4**
- Dépôts et cautionnements reçus	8,4	8,9
- Personnel et comptes rattachés	2,8	2,7
- Etat et organismes sociaux	5,1	5,5
- Autres dettes	5,1	8,3
Autres entreprises	**4,6**	**5,7**
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-
- Personnel et comptes rattachés	2,0	2,0
- Etat et organismes sociaux	0,1	0,9
- Autres dettes	2,5	2,8
TOTAL	**26,0**	**31,1**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent au mois d'engagement demandé au client lors de la souscription d'un contrat d'assurance auto, multirisque habitation ou protection famille auprès de la société CARMA.

Les sommes versées par le client au titre du « mois d'engagement » sont destinées à compenser le non-paiement d'une prime ou portion de prime échue.

En cas de réalisation du contrat d'assurance, le mois de garantie est restitué intégralement à l'assuré sauf si cette résiliation résulte :

- Du non-paiement d'une cotisation après mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'article L 113-3 du code des assurances ;
- d'une nullité pour fausse déclaration intentionnelle (article L 113-8 du code des assurances).

1.6.2.7 Note 5.7 Comptes de régularisation passif

(En millions d'euros)	2020	2019
Entreprises d'assurance	**3,2**	**3,9**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	3,2	3,9
Autres entreprises	**-**	**-**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
TOTAL	**3,2**	**3,9**

1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés

(En millions d'euros)	2020	2019
Engagements reçus	**-**	**-**
Engagements donnés	**-**	**-**
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**12,5**	**18,7**

1.6.4 Note 7 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2020	2019
Primes émises		191,1	55,2	-	246,4	258,8
Variation des primes non acquises		6,4	-	-	6,4	3,0
Primes acquises	**Note 8.2**	**197,5**	**55,2**	**-**	**252,8**	**261,8**
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,8	0,8	0,9
Autres produits d'exploitation		5,3	0,0	1,6	6,8	0,4
Produits financiers nets de charges	**Note 7.1**	7,5	0,2	-	7,7	7,0
Total des produits d'exploitation courante		**210,3**	**55,5**	**2,4**	**268,1**	**270,0**
Charges des prestations d'assurance	**Note 7.2**	- 125,0	- 11,27	- 0,1	- 136,4	- 111,1
Charges ou produits nets de cession en réassurance		5,0	- 0,2	-	4,9	- 5,9
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-
Charges des autres activités		- 2,9	4,7	-	1,8	1,7
Charges de gestion	**Note 7.2**	- 83,7	- 43,3	1,15	- 125,8	- 139,0
Total des charges d'exploitation courante		**- 206,6**	**- 50,1**	**1,0**	**- 255,6**	**- 254,4**
Résultat de l'exploitation courante		**- 3,7**	**- 5,4**	**- 3,4**	**12,5**	**15,7**
Transferts intersectoriels		5,2	- 4,7	- 0,56	0,0	-
Résultat de l'exploitation courante économique		**8,9**	**0,7**	**2,85**	**12,5**	**15,7**
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1
Résultat exceptionnel	**Note 7.3**	- 1,0	- 0,0	0,3	- 0,7	- 0,5
Impôts sur les résultats	**Note 7.4**	- 0,6	- 0,2	3,2	2,3	- 5,2
Résultat net des entreprises intégrées		**7,4**	**0,5**	**6,4**	**14,2**	**10,1**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-
Résultat net de l'ensemble combiné					**14,2**	**10,1**
Intérêts minoritaires					-	-
Résultat net (part du Groupe)					**14,2**	**10,1**
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0
Résultat dilué par action (en euros)					-	-

1.6.4.1 Note 7.1 Produits financiers nets de charges

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2020	2019
Revenus des placements	4,8	0,3	-	5,2	6,0
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réalisation des placements	3,9	-	-	3,9	2,5
Produits des placements	**8,7**	**0,3**	-	**9,1**	**8,5**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 1,1	- 0,1	-	- 1,2	- 1,4
Autres charges de placements	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0,1	-	-	- 0,1	- 0,1
Charges des placements	- **1,2**	- **0,1**	-	- **1,3**	- **1,5**
TOTAL	**7,5**	**0,2**	-	**7,7**	**7,0**

1.6.4.2 Note 7.2 Charges de gestion

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2020	2019
Honoraires et services extérieurs	3,68	0,10	-	3,77	7,20
Commissions et report de commissions	69,90	43,15	- 1,15	111,90	121,86
Impôts et taxes	1,34	0,07	-	1,41	1,64
Charges de personnel	6,36	-	-	6,36	5,70
Charges et produits de gestion diverses	0,55	0,00	-	0,55	0,20
Dotations aux amortissements et provisions	1,86	-	-	1,86	2,41
Reprises de provision	-	-	-	-	- 0,00
Sous-total	**83,67**	**43,32**	- 1,15	**125,84**	**139,01**
Transferts intersectoriels	5,2459	- 4,6819	- 0,56	-	-
TOTAL	**88,92**	**38,64**	- **1,71**	**125,84**	**139,01**

1.6.4.3 Note 7.3 Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2020	2019
Dotation et reprises provisions	2,3	2,3
Rappel impôts	-	-
Autres produits et charges	- 0,7	- 0,5
Autres produits non courants	*0,5*	*0,4*
Autres charges non courantes	- *1,2*	- *0,9*
TOTAL	**1,7**	**1,8**

1.6.4.4 Note 7.4 Impôt sur les résultats

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts différés et impôts exigibles est la suivante :

(En millions d'euros)	2020	2019
Impôts exigibles	- 3,8	- 4,1
Impôts différés	4,8	- 0,2
Variation des provisions fiscales		
Total	**1,0**	- **4,3**

Les impôts différés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2020	2019
Impôts différés issus des décalages temporaires	- 7,7	- 3,1
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	1,0	1,2
Total impôts différés enregistrés au bilan	**- 6,7**	**- 1,9**
Dont :		
- actif (déficit reportable)	- 5,9	- 2,4
- passif (provision d'égalisation)	- 1,0	1,2

Par convention, les impôts différés actifs sont signés en moins.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique, calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux d'impôt applicable du Groupe CARMA est le suivant :

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N	**Base**	**Impôts**
Impôts des sociétés théorique sur le résultat comptable avant impôt	13,2	- 3,8
Autres impôts		-
Autres effets (taux)		7,9
Impact des impôts différés et des déficits non activés		-
Effet des différences permanentes		- 3,0
Total		**1,0**

Respectant la directive du Groupe Carrefour, le taux d'impôt exigible applicable au titre de l'exercice 2020 sur les provisions long terme est de 25.83 %. Sur les provisions aux décalages temporaires d'un an, le taux retenu est de 28.92%.

1.6.4.5 Note 7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes des entités du périmètre consolidé du Groupe CARMA sont répartis suivant le détail ci-dessous :

	2020			2019
(En millions d'euros)	KPMG	Mazars	Total	Total
Audit (Certification des comptes)	0,17	0,09	0,26	0,26
Autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	0,17	0,09	**0,26**	0,26

1.6.4.6 Effectif

- Point sur l'évolution du personnel

Parmi les 3 entités du Groupe, 2 recensent du personnel, à savoir CARMA et LYBERNET. L'année 2020 a permis de stabiliser les effectifs.

Le Groupe n'a pas connu d'évolution d'organisation majeure.

- Départs

CARMA

En 2020, 14 collaborateurs ont quitté CARMA dont 9 dus à des fins de CDD / Alternance, et 5 à des départs volontaires (démission ou rupture).

Le turn over en 2020 est de 10,5 % tous contrats (contre 12,9 % en 2019), et de 5,2 % sur les CDI (contre 9,7 % en 2019).

CARMA a embauché d'années en années davantage de collaborateurs appartenant à la dernière génération, pour lesquels la dynamique de carrière externe fait partie intégrante de leurs ambitions personnelles et professionnelles.
Cette dynamique permet d'intégrer au sein de CARMA de nouvelles recrues possédant des compétences pointues sur nos domaines prioritaires de développement (notamment le digital, la connaissance client, le marketing).

LYBERNET
En 2020, 20 collaborateurs ont quitté LYBERNET dont 8 dus à des fins de CDD / alternance, 5 à des démissions, 2 fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur, 2 fins de période d'essai à l'initiative du salarié, 3 pour autres motifs.
Le turn over en 2020 est de 12 % tous contrats, et de 8,1 % sur les CDI.

- Les rémunérations et leur évolution

CARMA
La rémunération mensuelle moyenne fin 2020 est de 3 060 € contre 3 102 € fin 2019 (tous contrats).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

LYBERNET
La rémunération mensuelle moyenne fin 2020 est de 2 331 € (tous contrats).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

- L'organisation du temps de travail

CARMA
Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement.
Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 12 jours ouvrés de RTT.
Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre bénéficient de 6 jours de RTT.

LYBERNET
Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours supplémentaires pour les cadres.
Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 12 jours ouvrés de RTT.
Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre plateaux bénéficient de 6 jours de RTT, les non cadres des fonctions support bénéficient de 10 jours ouvrés de RTT.

- L'emploi

CARMA

L'effectif total de CARMA au 31 décembre 2020 est de 100 collaborateurs (105 au 31/12/2019).
Un effectif plutôt en cours de stabilisation après une croissance d'effectif entre 2015 et 2017 due principalement à la dissolution du GIE Carrefour Personal Finance Services et à l'intégration de 17 collaborateurs de cette entité au sein de CARMA en 2016.
Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques de CARMA a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.
L'effectif de CARMA au 31 décembre 2020 est composé de 31 Hommes et de 69 Femmes.
65 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 35 appartiennent au statut Non Cadre.
Au 31 décembre 2020: 90 collaborateurs étaient en CDI, 10 collaborateurs étaient en CDD.
L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

LYBERNET
L'effectif total de LYBERNET au 31 décembre 2020 est de 147 collaborateurs.
Un effectif plutôt constant, cohérent avec son développement, 18 nouveaux conseillers ont intégré Lybernet en 2020.
Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques du Groupe CARMA LYBERNET a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.
L'effectif de LYBERNET au 31 décembre 2020 est composé de 58 Hommes et de 89 Femmes.

47 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 100 appartiennent au statut Non Cadre.
Au 31 décembre 2020 : 143 collaborateurs étaient en CDI, 4 collaborateurs étaient en CDD.
L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

- Les embauches

CARMA

CARMA a recruté, en 2020, 8 collaborateurs, dont 2 en CDI et 6 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance).
CARMA a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

LYBERNET

LYBERNET a recruté, en 2020, 18 collaborateurs, dont 12 en CDI et 6 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance).
LYBERNET a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

Rémunération allouée aux membres des organes d'administration

La politique de rémunération du groupe Carma ne prévoit ni salaires, ni jetons de présence pour les membres du conseil d'administration.

1.6.5 Note 8 Informations sectorielles

1.6.5.1 Note 8.1 Comptes de résultat sectoriels

8-1-1 Compte technique de l'assurance non vie

	2020			2019
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	**197,5**	**- 17,3**	**180,3**	**185,5**
Primes émises	191,1	- 17,3	173,9	182,5
Variation des primes non acquises	6,4	-	6,4	3,0
Part du compte technique dans les produits nets des placements	**4,1**	**-**	**4,1**	**3,7**
Autres produits techniques	**5,3**	**-**	**5,3**	**0,4**
Charges des sinistres	**- 125,6**	**22,3**	**- 103,3**	**- 88,3**
Prestations et frais payés	- 103,6	3,8	- 99,8	- 96,6
Charges des provisions pour sinistres	- 22,0	18,4	- 3,6	8,4
Charges des autres provisions techniques	**0,5**	**-**	**0,5**	**- 2,2**
Participation aux résultats	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'acquisition et d'administration	**- 86,4**	**- -**	**86,4**	**- 96,3**
Frais d'acquisition	- 75,0	- -	75,0	- 83,6
Frais d'administration	- 11,8	- -	11,8	- 13,1
Commissions reçues des réassureurs	0,3	-	0,3	0,4
Autres charges techniques	**- 0,1**	**- -**	**0,1**	**- 0,0**
Variation de la provision pour égalisation	**0,0**	**-**	**0,0**	**-**
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	**- 4,7**	**5,0**	**0,3**	**2,8**
Participation des salariés	- 0,0	- -	0,0	- 0,0
Produits nets des placements hors part du compte	3,4	-	3,4	2,9
Résultat de l'exploitation courante	**- 1,4**	**5,0**	**3,7**	**5,7**
Transferts intersectoriels	5,2	-	5,2	7,1
Résultat de l'exploitation courante économique	**3,9**	**5,0**	**8,9**	**12,8**

8-1-2 Compte technique de l'assurance vie

(en millions d'euros)	2020 Opérations brutes	2020 Cessions et rétrocessions	2020 Opérations nettes	2019 Opérations nettes
Primes acquises	**55,2**	**- 0,3**	**54,9**	**59,8**
Part du compte technique dans les produits nets de placement	0,1	-	0,1	0,2
Autres produits techniques	**0,0**	**-**	**0,0**	**0,0**
Charges des sinistres	**- 11,3**	**0,1**	**- 11,1**	**- 10,0**
- Prestations et frais payés	- 10,5	0,1	- 10,4	- 11,3
- Charges des provisions pour sinistres	- 0,8	0,1	- 0,7	1,3
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	**-**	**-**	**-**	**-**
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
- Provisions en unité de compte	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	**- 35,2**	**-**	**- 35,2**	**- 38,5**
- Frais d'acquisition	- 34,6	-	- 34,6	- 37,7
- Frais d'administration	- 0,6	-	- 0,6	- 0,8
- Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Autres charges techniques	**- 3,4**	**0,0**	**- 3,4**	**- 3,6**
Résultat technique de l'assurance Vie	**5,5**	**- 0,2**	**5,3**	**7,9**
Participation des salariés	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	**0,1**	**-**	**0,1**	0,1
Résultat de l'exploitation courante	**5,6**	**- 0,2**	**5,4**	8,1
Transferts intersectoriels	- 4,7	-	- 4,7	- 6,4
Résultat de l'exploitation courante économique	**0,9**	**- 0,2**	**0,7**	**1,6**

8-1-3 Compte d'exploitation des autres activités

(en millions d'euros)	2020	2019
Chiffres d'affaires	0,8	0,9
Autres produits d'exploitation	1,6	0,0
Charges d'exploitation	1,0	1,0
Résultat d'exploitation	**3,4**	**1,8**
Produits financiers nets de charges	-	-
Résultat de l'exploitation courante	**3,4**	**1,8**
Transferts intersectoriels	- 0,6	- 0,6
Résultat de l'exploitation courante économique	**2,9**	**1,2**

1.6.5.2 Note 8.2 Autres informations sectorielles

Les primes acquises s'analysent ainsi par zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Espagne	Italie	Autres pays	Total
Année 2019	**218,8**	**42,7**	**0,3**	**-**	**261,8**
Année 2020	**212,1**	**40,4**	**0,2**	**-**	**252,8**

Les primes acquises s'analysent ainsi par catégorie :

VIE (en millions d'euros)	Décès	Prévoyance	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2019	**54,3**	**1,7**	**56,0**	**4,1**	**60,1**
Année 2020	**49,9**	**1,6**	**51,6**	**3,7**	**55,2**

Non VIE (en millions d'euros)	Assurance dommages	Assurances de personnes	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2019	138,2	57,4	195,7	6,0	201,7
Année 2020	139,8	52,0	191,8	5,7	197,5